

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER(ÈRE) - PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Poste saisonnier à temps plein

SOMMAIRE DU POSTE

La personne titulaire du poste accomplit divers travaux d'entretien et d'amélioration des parcs, des espaces verts et des patinoires de la Municipalité. Elle peut aussi, occasionnellement, être affectés à des fonctions de journalier aux travaux publics selon les besoins opérationnels.

TÂCHES PRINCIPALES

- Réalise et entretient les aménagements paysagers sur les propriétés publiques de la Municipalité, notamment dans les parcs, au Parc régional de Champboisé, à la mairie, aux casernes d'incendie et aux entrées de la Municipalité ;
- Tond les pelouses des parcs et immeubles municipaux en utilisant divers équipements ;
- Émonde des arbres, fait du désherbage ;
- Ramasse les débris jonchant les espaces publics et vide les poubelles des parcs et espaces verts ;
- Met en application le programme d'inspection et d'entretien des espaces verts, tel que l'inspection de l'état des structures de jeux et équipements sportifs, des surfaces amortissantes, etc. ;
- Installe les équipements sportifs et récréatifs dans les parcs en début de saison et les retire à la fin de la saison ;
- Prépare le fond des patinoires extérieures et répare les bandes à l'automne ;
- Entretien les patinoires extérieures et les installations destinées aux patinoires en période hivernale;
- Assemble des structures de jeux et autres équipements dans les parcs ;
- Exécute toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

CE QUE NOUS T'OFFRONS :

- Emploi saisonnier du printemps jusqu'à la fin de l'automne, soit environ 35 semaines par année;
- Un horaire de travail de quarante (40) heures par semaine:
 - Du lundi au jeudi de 7h00 à 16h30 & vendredi de 7h00 à 11h00
- Un taux horaire selon la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective, soit de 26,03\$ à 30,99\$ pour 2026;
- Un régime d'assurances collectives et la participation à un régime de retraite avec contribution de l'employeur;
- Une banque de congés compétitive (vacances, fériées, congés mobiles et congés de maladie).



Travailler à la Municipalité de L'Ange-Gardien c'est avoir un impact concret sur la qualité de vie de ses citoyens.

EXIGENCES MINIMALES

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou toute autre formation équivalente;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Avoir la capacité de travailler en équipe ou seul;
- Excellente capacité physique et aisance à travailler principalement à l'extérieur;
- Une expérience pertinente dans le domaine de l'entretien des espaces verts sera considérée comme un atout.

POSTULEZ DÈS MAINTENANT!

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 23 JUILLET!

Par courriel ou en personne aux adresses suivantes, à l'attention de Mariève Boisvenue, conseillère en ressources humaines :



mboisvenue@municipalitedelangegardien.com



Municipalité de L'Ange-Gardien,
1177 Route 315, L'Ange-Gardien
(Québec) J8L 0L4